



MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(Commun à tous les lots)

École nationale supérieure des Mines de Paris

**60, Bd Saint - Michel
75272 Paris cedex 06**

**Fourniture de livres et d'abonnements à des périodiques français et étrangers pour
l'École nationale supérieure des Mines de Paris**

**Appel d'offres ouvert européen en application des articles 33, 57 à 59
du Code des marchés publics.**

Date et heure limites de remise des offres :

Lundi 21 juillet 2014 à 12 heures

IMPORTANT

Les candidats sont invités à s'inscrire et à s'identifier sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation afin d'être informés des compléments qui lui seraient apportés.

Les candidats non identifiés au préalable ne pourront pas être informés.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation	3
2-1-Objet du marché	3
2-2-Procédure de passation	3
2-3-Forme du marché.....	3
Article 3 - Dispositions générales	4
3-1-Décomposition du marché	4
3-2-Durée du marché - Délai d'exécution	4
3-3-Modalités de financement et de paiement	4
3-4-Forme juridique de l'attributaire	4
3-5-Délai de validité des propositions	4
3-6-Variantes et options	5
Article 4 - Dossier de consultation	5
4-1-Contenu du dossier de consultation	5
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	5
4-3-Modification de détail au dossier de consultation	6
Article 5 - Présentation des propositions	6
5-1-Signature.....	6
5-2-Documents à produire.....	6
5-3-Langue de rédaction des propositions.....	8
5-4-Unité monétaire.....	8
5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
Article 6 - Jugement des propositions.....	10
6-1-Critères de jugement des offres – Lot 1.....	10
6-2-Critères de jugement des offres – Lots 2 et 3.....	11
Article 7 - Renseignements complémentaires	11
Article 8 – Compétence d'attribution	11

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

École nationale supérieure des Mines de Paris
60, Boulevard Saint - Michel
75272 Paris cedex 06

Téléphone : 01 40 51 90 73

Courriel : bureaumarches@mines-paristech.fr

Site internet : <http://www.mines-paristech.fr/Marches-publics/En-bref/>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de livres et d'abonnements à des périodiques français et étrangers pour le compte des bibliothèques, des centres de recherche et des services administratifs de l'École nationale supérieure des Mines de Paris (ENSMP).

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

- Objet principal :

22200000-2 : Journaux, revues spécialisées, périodiques et magazines

- Objet(s) complémentaire(s) :

22113000-5 : Livres de bibliothèque

79980000-7 : Services d'abonnement

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics.

2-3-Forme du marché

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donne lieu à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum.

A titre indicatif, les montants annuels hors taxes sont estimés à :

Lot	Volume Indicatif
Lot 1 – Abonnements à des Périodiques et à des collections suivies de monographies	111 000 €
Lot 2 – Monographies françaises et numéros isolés de périodiques français hors abonnement	32 000 €
Lot 3 – Monographies étrangères et numéros isolés de périodiques étrangers hors abonnement	22 000 €

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

Le marché est décomposé en 3 lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Abonnements à des Périodiques et à des collections suivies de monographies
- Lot n° 2 : Monographies françaises et numéros isolés de périodiques français hors abonnement
- Lot n°3 : Monographies étrangères et numéros isolés de périodiques étrangers hors abonnement

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

3-2-Durée du marché - Délai d'exécution

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de début d'exécution prévu à l'acte d'engagement, soit le 1^{er} janvier 2015.

Le marché peut être reconduit de manière expresse par période successive de un (1) an sans toutefois que sa durée maximale, période initiale comprise, ne dépasse quatre (4) ans.

Le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de reconduire le marché. La notification de cette décision doit intervenir 1 mois, au plus tard, avant la fin de la période de validité en cours.

Le titulaire du marché ne peut pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article 16 du Code des marchés publics.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses est effectué par mandat administratif sur le budget de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-2 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 51-II du Code des marchés publics.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3-6-2-Options

Cf. article 3-2 du présent Règlement de consultation.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- la lettre de consultation ;
- le règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement propre à chaque lot ;
- l'annexe 1 à l'acte d'engagement (Bordereau des Prix Unitaires – BPU) – lot 1 ;
- le CCP ;
- l'annexe 1 au CCP – Cadre de réponses – lot 1 ;
- l'annexe 1 au CCP – Cadre de réponses – lots 2 et 3 ;
- l'annexe 2 au CCP – Liste des délégations et centres de l'ENSMP.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

En application des articles 48-I et 56 du Code des marchés publics et de l'arrêté du 28 août 2006 modifié par l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, en complément des modalités classiques de déroulement de la consultation, les soumissionnaires ont la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation de Entreprises (DCE) dans son intégralité et de répondre via le site <http://www.achatpublic.com>, sous le nom " salle des marchés ".

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer de logiciels permettant de lire les formats suivants :

- zip ;
- PDF ou DOC.

Lors du téléchargement du DCE, les soumissionnaires sont invités à renseigner :

- nom ;
- adresse électronique ;
- nom d'un correspondant.

afin de pouvoir bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

En outre, il est précisé que :

1. les documents électroniques ont des contenus strictement identiques aux documents papier diffusés dans le même cadre ;
2. le pouvoir adjudicateur s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles imprimés sur papier et conservés dans les locaux du Bureau des marchés publics de l'ENSMP et sont seuls à faire foi ;
3. les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la salle disponible sur le site www.achatpublic.com.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant la période de consultation, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Signature

Pour tous les documents pour lesquels une signature du candidat est exigée, celle-ci doit être originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat, c'est-à-dire : le représentant légal du candidat, ou, le cas échéant, toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

5-2-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprend les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

Le candidat doit produire les justificatifs relatifs à ses qualités et capacités conformément aux articles 43 à 46 du Code des marchés publics :

- Lettre de candidature (DC1 disponible sur : http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm) ;
- Déclaration du candidat (DC2 disponible sur : http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm) ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Etat annuel des certificats fiscaux et sociaux (ou NOTI2 disponible sur http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/NOTI/daj_noti.htm) ;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des prestations ou services par des références à des spécifications techniques, ou à défaut, preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité ;
- Assurances ;
- Extrait du Kbis ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ;

Conformément à l'article 46-III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même Code.

Contenu de l'offre

L'absence de l'un des documents ci-dessous est de nature à entraîner le rejet de l'offre. Il est interdit au candidat d'apporter quelque modification que ce soit aux documents de la consultation, le cas échéant, l'offre est susceptible d'être rejetée.

- Acte d'engagement ;
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) (annexe 1 à l'Acte d'engagement) ;
- Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- Cadre de réponses (annexe 1 au CCP) ;
- Liste des Centres et délégations ;
- Le mémoire technique du candidat qui doit obligatoirement contenir les informations suivantes et les présenter selon le plan ci-dessous :
 - Pour le lot 1 :
 1. Description du processus de la gestion des abonnements :
 - Reprise des abonnements ;
 - Réalisation de devis ;
 - Passation des commandes ;
 - Délais ;
 - Suivi des commandes et réclamations ;
 - Cas des abonnements électroniques.
 2. Tarification et facturation :
 - Modalités d'élaboration des tarifs et des taux de remise
 - Modalités de fixation du montant des éventuelles commissions
 - Modalités de facturation.
 3. Description fonctionnelle de l'outil de gestion de suivi des abonnements ;
 4. Description des services associés, dont les statistiques ;
 5. Moyens humains, dont interlocuteur dédié ;
 6. Moyens techniques :
 - bases de données
 - nombre d'éditeurs partenaires et type de partenariat
 - stocks de périodiques
 - Pour les lots 2 et 3 :
 1. Processus de gestion des commandes :
 - Réalisation de devis ;
 - Passation des commandes ;
 - Délais ;
 - Gestion des stocks et suivi auprès des éditeurs ;
 - Suivi des commandes et information auprès des services émetteurs ;
 - Suivi des livraisons.
 2. Tarification et facturation :
 - Tarifs et remises ;
 - Facturation et clôture budgétaire ;

3. Services :
 - Outils de gestion des commandes, le cas échéant ;
 - Bases bibliographiques ;
 - Description des services associés, dont les statistiques.
4. Moyens humains, dont interlocuteur dédié ;
5. Moyens techniques, stock.

Si le candidat soumissionne à plusieurs lots, il doit obligatoirement remettre un mémoire technique PAR lot.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

**"Affaire n° 2014-06-FCS – Fourniture de documentation pour l'ENSMP - Lot(s) n° X
NE PAS OUVRIR "**

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés aux articles 44 et 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis doivent être remis contre récépissé ou envoyés par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

**École Nationale Supérieure des Mines de Paris
Bureau des Marchés publics
60, Bd Saint - Michel
75272 Paris cedex 06**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leur expéditeur.

Remise des plis par voie électronique :

En application des articles 48-I et 56 du Code des marchés publics et de l'arrêté du 28 août 2006 modifié par l'arrêté du 14 décembre 2009, les candidatures et les offres des sociétés peuvent être transmises par voie électronique.

Le dossier (candidature et offre) à remettre par les soumissionnaires doit être constitué de documents réalisés avec des outils bureautiques (correspondants au descriptif de l'article 4.2 du présent règlement de consultation).

Pour garantir notamment l'identification du soumissionnaire, les documents doivent être signés par l'entreprise au moyen d'un certificat de signature électronique conformément aux modalités de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

A ce titre :

- Le niveau de sécurité requis sur le profil d'acheteur est au minimum de niveau ** ;
- La signature électronique est requise pour **l'Acte d'engagement ET le DC1**. Attention : la signature doit émaner d'une personne habilitée, à défaut, une délégation de pouvoir doit être remise par le candidat ;
- Conformément au référentiel général d'interopérabilité (RGS) défini par le décret du 2 mars 2007, les formats de signature autorisés sont : XAdES, CAdES ou PAdES.

Attention, un zip signé ne vaut pas signature de chaque document du zip. Par ailleurs, en aucun cas, une signature manuscrite scannée ne peut remplacer la signature électronique.

La procédure de dépôt de pli est détaillée sur le site. Le soumissionnaire :

- 1 - constitue son pli ;
- 2 - le signe ;
- 3 - le date ;
- 4 - le télécharge dans la "salle des consultations".

Attention, la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Un numéro de dossier unique porté à la connaissance du soumissionnaire est associé à la "signature électronique sécurisée". Ce numéro lui permet de consulter la ligne du répertoire des dépôts correspondant à l'opération qu'il a effectuée.

Pour que le soumissionnaire puisse procéder à la signature de ses documents, il doit disposer :

- d'un navigateur web internet explorer 5.5 minimum ou Netscape 7.01 minimum ;
- des outils de signature en java Applatoo et d'un plugin J.V.M. de SUN dont les moyens d'installation sont mis sur le site <http://www.achatpublic.com> ;
- d'un certificat électronique de classe 2 ou 3 émis par les autorités de certification agréées par le MEFI ou équivalent (informations relatives à son obtention en ligne sur le site <http://www.achatpublic.com>).

Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 14 décembre 2009, les soumissionnaires peuvent faire parvenir une "copie de sauvegarde" sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie doit être placée sous pli scellé comportant obligatoirement la mention lisible :

**École nationale supérieure des Mines de Paris
Bureau des Marchés publics
60, Boulevard Saint Michel
75272 PARIS CEDEX 06**

Fourniture de documentation pour l'ENSMP – Lot(s) n°X

Affaire n°2014-06-FCS

**Copie de sauvegarde
Ne pas ouvrir par le bureau du courrier**

Les documents figurant sur ce support doivent être revêtus de la signature électronique. Cette copie de sauvegarde pourra, par exemple, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par l'opérateur économique.

Les dossiers transmis par voie électronique et, le cas échéant, la copie de sauvegarde, devront être remis impérativement avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement de consultation.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites visées ci-dessus seront refusés.

Avertissements :

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus.

Lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de copie de sauvegarde, les documents transmis par voie électronique présentant un programme informatique malveillant et qui n'ont pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué, sont réputé n'avoir jamais été reçus. Le candidat concerné en est informé dans les conditions de l'article 80 du Code des marchés publics.

Article 6 - Jugement des propositions

Élimination des candidats :

Au vu des éléments produits au titre de la candidature, sont éliminés :

- les candidats dont le pli n'est pas recevable, pour absence ou caractère incomplet d'une ou plusieurs pièces obligatoires visées au paragraphe 5-2 du présent Règlement de Consultation le cas échéant après demande de régularisation de la part du pouvoir adjudicateur ;
- les candidats dont la candidature n'est pas admise en raison de l'insuffisance de leurs capacités professionnelles techniques et financières au regard des éléments contenus dans les renseignements visés au paragraphe 5-2 du présent Règlement de Consultation.

6-1-Critères de jugement des offres – Lot 1

Le jugement des propositions est effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

Ces derniers sont exprimés en pourcentage.

1. Qualité et valeur technique (pondération : 60 %)
2. Le prix (pondération : 40%)

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) prévaudront sur toutes autres indications de l'offre.

6-2-Critères de jugement des offres – Lots 2 et 3

Le jugement des propositions est effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

Ces derniers sont exprimés en pourcentage.

1. Qualité et valeur technique (pondération : 80 %)
2. Le prix (pondération : 20%)

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Correspondant : Leslie Venin
Adresse : École nationale supérieure des Mines de Paris
Bureau des Marchés publics
60, Bd Saint - Michel
75272 Paris cedex 06

Téléphone : 01 40 51 90 73
Courriel : bureaumarches@mines-paristech.fr
Adresse internet : <http://www.mines-paristech.fr/Marches-publics/En-bref/>

Article 8 – Compétence d'attribution

Tribunal Administratif de Paris
7 Rue Jouy
75004 Paris
01 44 59 44 00

Paris, le **28 MAI 2014**

Pour le pouvoir adjudicateur,
Le Directeur,

Romain Soubeyran

